

Projet Stratégie de développement du territoire Antoine-Labelle

Synthèse des recommandations faites au CLD dans le cadre du plan d'action pour le secteur forestier

JUILLET 2017

Dans le cadre du Fonds de développement des territoires de la MRC Antoine-Labelle



Présenté à :



Document produit par :



MISE EN CONTEXTE



Le **projet** soumis par Signature Bois Laurentides (SBL) dans le cadre du Fonds de développement des territoires (FDT) **visait à élaborer une stratégie de développement sectoriel destinée au CLD de la MRC d'Antoine-Labelle** dans le but de maximiser la création de richesse à partir de la ressource bois. Cette stratégie devait être conçue en lien avec les entreprises forestières des Hautes-Laurentides (entreprises sylvicoles et bénéficiaires de GA), dans une perspective de développement local durable axée sur la gestion intégrée des ressources.

Le projet a permis d'identifier un ensemble d'enjeux et de proposer une série de recommandations dans le but de transformer ces enjeux en opportunités de développement.

Le présent document décrit les dites recommandations.

À PROPOS DE SIGNATURE BOIS LAURENTIDES

Constitué en tant que créneau d'excellence dans le cadre de la démarche ACCORD du MESI, SIGNATURE BOIS LAURENTIDES (SBL) est un organisme à but non lucratif qui regroupe les entreprises de la sylviculture, de la 1^{re}, 2^e et 3^e transformation.

UNE VISION : Un réseau leader et innovant d'entreprises passionnées des produits du bois misant sur l'orientation client et l'excellence de toutes les activités durables qui créent de la valeur à chacune des étapes, du marché à la forêt.

UNE MISSION : Accroître la compétitivité des entreprises du créneau et concerter leurs efforts en soutenant:

- l'accès à l'intelligence marketing;
- l'amélioration de la capacité de différenciation et d'innovation des entreprises;
- la croissance de leurs activités commerciales;
- l'ouverture de marchés;
- le développement des ressources humaines et l'amélioration de la formation de la main-d'œuvre.

«**Un réseau leader et innovant d'entreprises passionnées des produits du bois**»



OBJECTIF

Rendre disponibles à l'aménagement forestier et à la récolte les strates qui en ont été soustraites faute de preneurs de bois à pâte de feuillus durs dans l'UAF 064-71

ACTIONS PRIORITAIRES

1. Supporter activement les représentations des entreprises du secteur forestier des Hautes-Laurentides auprès du MFFP pour que :
 - a. le Comité sur les impacts des modalités opérationnelles des traitements en forêt feuillue (CIMOTFF) poursuive son travail de détermination des prescriptions sylvicoles adaptées aux spécificités des forêts feuillues et mixtes nordiques en misant sur la production des *essences vedettes* et sur l'amélioration de la qualité des tiges.
 - b. Les planificateurs du Ministère déterminent et choisissent, parmi les scénarios sylvicoles, ceux qui démontrent la plus grande rentabilité économique et permettent de contrôler les coûts d'approvisionnement.
2. Entreprendre, en lien avec les entreprises forestières et Signature Bois Laurentides, les démarches nécessaires auprès du MFFP pour que l'ensemble des strates soustraites à la récolte soient remises en production et que les volumes rendus disponibles à la récolte soient attribués en garantie d'approvisionnement (GA) aux usines de transformation du bois.

PORTEUR DE DOSSIER

Entreprises du secteur forestier (1)
MRC d'Antoine-Labelle (2)

PROGRAMMES D'APPUI À CONSIDÉRER (veille)

Chantier sur la forêt feuillue & CIMOTFF (MFFP)

IMPACTS DE LA RECOMMANDATION 1 SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MRC AL

La **disponibilité de volume additionnel de bois** (par exemple via le dégel des strates) est un facteur primordial pour résoudre le manque d'approvisionnement des usines et pour favoriser la croissance de celles-ci. La disponibilité de volume permet aux entreprises de transformer plus de bois, d'accroître la rentabilité financière, d'assurer une meilleure stabilité d'emplois, de consolider les emplois existants et de favoriser des embauches potentielles (ajout de quarts de travail et augmentation du besoin de main d'œuvre).

INDICATEURS

- % des traitements sylvicoles adaptés aux forêts feuillues et mixtes incluant la notion de rentabilité forestière et économique (1)
- % des strates soustraites à la récolte remises en production (2)

CLIBLE

- 100% des prescriptions sylvicoles appliquées aux strates BJR, BBR et Bétulaies blanches à peupliers (1)
- 90% des strates gelées incluses dans le calcul de possibilité forestière (2)

ÉCHÉANCIER

Décembre 2017



OBJECTIF

Mettre en œuvre les conditions qui permettront de rentabiliser à court, moyen et long terme, l'aménagement des peuplements feuillus et mixtes situés au nord du territoire forestier public des Laurentides et d'approvisionner à des coûts compétitifs les usines de transformation.

ACTIONS PRIORITAIRES

1. Appuyer les démarches entreprises par les représentants du secteur forestier auprès du MFFP pour que l'ensemble des conditions indispensables à la mise en valeur des peuplements feuillus et mixtes du nord du territoire forestier public soient mises en œuvre ou modulés au besoin. (ex. : crédits sylvicoles pour l'accès aux marchés, programme de remboursement des coûts de chemins multiressources, programme Chantier sur la forêt feuillue)
2. Maintenir une veille stratégique sur la réalisation des travaux de réfection du Pont Ceizur (César) afin que sa capacité portante permette le transport des bois (plus de 60 tonnes).

PORTEUR DE DOSSIER

MRC Antoine-Labelle et CLD d'Antoine-Labelle (1)
Signature Bois Laurentides (2)

COLLABORATEURS POTENTIELS

Entreprises du secteur forestier, ZEC Petawaga, pourvoires oeuvrant sur le territoire, Association de motoneigistes/QUAD...(1)

PROGRAMMES D'APPUI À CONSIDÉRER (veille)

Crédits sylvicoles pour l'accès aux marchés, programme de remboursement des coûts de chemins multiressources, programme Chantier sur la forêt feuillue, etc.

IMPACTS DE LA RECOMMANDATION 2 SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MRC AL

Les chantiers de coupes au nord seront beaucoup plus petits et plus éloignés. Le potentiel de la ressource est plus difficile à rentabiliser sur ce territoire. Les aides via les différents programmes du MFFP sont primordiales pour l'accès à la ressource sur ce territoire. Ainsi, favoriser l'accès à la ressource permet aux entreprises du secteur forestier de contribuer à une meilleure rentabilité financière.

| INDICATEURS |

Émission par le MFFP d'un avis sur la capacité portante du pont Ceizur permettant le transport forestier (1)
% du territoire de l'UAF 064-71 couvert par les programmes d'accès aux marchés pour les bois de trituration qui y sont récoltés (2)

| CLIBLE |

Reprise du transport forestier sur le pont Ceizur (1)
100% du territoire nordique disponible à la récolte (2)

| ÉCHÉANCIER |

Décembre 2017



OBJECTIF

Favoriser l'émergence de projet de valorisation de la biomasse forestière et des projets de production de bioénergie.

*Le site du parc industriel de la ville de Mont-Laurier pourrait être considéré comme un site potentiel de production d'énergie à partir de biomasse forestière.
http://www.naturequebec.org/fichiers/Energie_climat/Biomasse/FI14-07_BioFor_4_Synthese_web.pdf

Supporter le financement d'une ressource dédiée à l'implantation d'un projet de valorisation de la biomasse. Cette ressource devrait concentrer ses efforts autour des activités suivantes :

1. Instaurer une veille portant sur les mesures du Gouvernement du Québec portant sur « l'évaluation de la mise en place d'une politique d'exemplarité pour l'utilisation des biocombustibles à base de biomasse forestières résiduelle dans les bâtiments publics » et sur les initiatives et projets mis sur pied au Québec et répertorier les entreprises qui utilisent la biomasse forestière comme intrant.
2. Suivre de près le [Programme de biomasse forestière résiduelle](#) de Transition Énergétique Québec.
3. Informer les acteurs du secteur forestier de l'avancée de ce programme et des opportunités de développement auxquelles ils donneront accès.
4. Supporter activement les étapes d'implantation et de financement d'un projet de biomasse ou de bioénergie en lien avec les entreprises sylvicoles et de 1^{ère} transformation du bois intéressées par l'utilisation et la production de bioénergie et par des projets de biomasse (voir le rapport final de la CFHL remis à SBL sur la valorisation de la biomasse en 2013).

ACTIONS PRIORITAIRES

PORTEUR DE DOSSIER

Ville de Mont-Laurier et/ou CLD d'Antoine-Labelle

COLLABORATEURS POTENTIELS

Entreprises sylvicoles et de première transformation, Signature Bois Laurentides, Centres de recherche (FPInnovations, UQAT, Serex, etc.), Synergie Économique Laurentides, Transition énergétique Québec, gestionnaire de bâtiments publics.

PROGRAMMES D'APPUI À CONSIDÉRER (veille)

Programme Innovation Bois (MFFP), Programme incitatif à la transformation des bois de qualité inférieure (études de faisabilité, etc.) (MFFP), Programme de biomasse forestière résiduelle, Programme de crédits de carbone.

IMPACTS DE LA RECOMMANDATION 3 SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MRC AL

Certains bois manquent de débouchés ce qui minimise l'optimisation de transformation de la ressource. Ce manque de débouché occasionne également des possibilités d'approvisionnement qui ont été soustraites à la récolte.

Ainsi, le développement de la bioénergie à partir de la biomasse forestière permettrait de valoriser l'utilisation de certains bois qui n'ont pas ou peu de débouchés, de favoriser un meilleur approvisionnement des usines, de développer une filière énergétique novatrice, de favoriser la compétitivité des entreprises du secteur forestier et d'autres secteurs qui pourraient bénéficier de l'énergie créée par la biomasse et de diversifier l'économie régionale.

| INDICATEUR |

% des volumes de bois de trituration récoltés et transformés

| CLIBLE |

90% des volumes non-attribués

| ÉCHÉANCIER |

2022



OBJECTIF

Favoriser le rayonnement de la filière forestière et favoriser l'utilisation du bois dans la construction non-résidentielle (commerciale, industrielle et multifamiliale) ainsi que le rayonnement de la filière forestière.

ACTIONS PRIORITAIRES

1. Supporter l'organisation d'activités visant à promouvoir l'utilisation du bois, par exemple via l'appui dans l'organisation d'un colloque sur l'utilisation du bois.
2. Promouvoir l'application de la Charte du bois auprès des municipalités et leurs comités consultatifs d'urbanisme.
3. Diffuser de l'information qui favorise le rayonnement de la filière forestière (ex : la campagne *Une forêt de possibilités* : <http://www.uneforetdepossibilites.com>).

PORTEUR DE DOSSIER

MRC Antoine-Labelle (2-3)
Signature Bois Laurentides (1)

COLLABORATEURS POTENTIELS

Entreprises du secteur forestier, MRC, villes, Cecobois, Chambres de commerce, professionnels du design, etc.

PROGRAMMES D'APPUI À CONSIDÉRER (veille)

Programme de vitrine technologique pour les bâtiments et les solutions innovantes en bois (MFFP), Programme d'appui au développement des secteurs (PADS) du Ministère de l'Économie de la Science et de l'Innovation.

IMPACTS DE LA RECOMMANDATION 4 SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MRC AL

Favoriser le rayonnement du secteur forestier contribue à :

- Améliorer l'acceptabilité sociale de l'activité forestière;
- Créer de la richesse sur le territoire en consommant les produits transformés à partir d'une ressource régionale;
- Contribuer à la croissance des entreprises et consolider l'emploi.

| INDICATEUR |

% d'utilisation du bois dans la construction et la rénovation des bâtiments non-résidentiels.

| CLIBLE |

50% des bâtiments construits et rénovés sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle

| ÉCHÉANCIER |

2022



OBJECTIF

Permettre aux acteurs du milieu de se rencontrer pour discuter des conditions à mettre en place pour assurer la mise en valeur accrue des boisés privés de la région des Laurentides et pour augmenter la mise en marché des bois qui pourraient y être récoltés.

ACTIONS PRIORITAIRES

1. Collaborer à l'organisation d'un Forum de discussion sur la forêt privée en s'assurant de la participation active du monde municipal. Plus spécifiquement, contribuer à documenter le contenu de la réglementation municipale et ses impacts sur l'évolution du secteur.
2. Appuyer les différents efforts de démarchage déployés auprès des propriétaires de boisés privés pour les informer des avantages de la mise en valeur de leurs lots et de la mise en marché des bois qui y seraient récoltés.

PORTEUR DE DOSSIER

Signature Bois Laurentides (1)
Ensemble des collaborateurs (2)

COLLABORATEURS POTENTIELS

Comité forêt privée industrie, L'Agence de mise en valeur des forêts privées des Laurentides, l'Alliance des propriétaires forestiers Laurentides-Outaouais, la Table Forêt Laurentides, Signature Bois Laurentides, la Coopérative des propriétaires de boisés privés Terra-Bois, Entreprises, MRC, municipalités, CFHL, conseillers forestiers, entreprises forestières.

PROGRAMMES D'APPUI À CONSIDÉRER (veille)

Programme d'aménagement durable des forêts (MFFP), Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP), Programme de financement forestier, Programme Faune-Forêt, Remboursement des taxes foncières des producteurs forestiers reconnus

IMPACTS DE LA RECOMMANDATION 5 SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MRC AL

Le potentiel de la forêt privée est considérable comme source d'approvisionnement possible pour l'industrie de la première transformation dans les Laurentides. En plus de résoudre une problématique d'approvisionnement des usines de la région, la forêt privée est une source de développement économique considérable.

| INDICATEUR |

% de volume de bois disponibles à la récolte mis en marché

| CLIBLE |

Doubler les volumes de bois mis en marché en provenance des boisés privés

| ÉCHÉANCIER |

2022



OBJECTIF

Favoriser le dialogue entre les acteurs régionaux concernés par la main d'œuvre et la relève et favoriser l'émergence d'initiatives susceptibles de contribuer à relever les défis de main d'œuvre et de relève des entreprises.

ACTIONS PRIORITAIRES

1. Supporter l'organiser d'une rencontre annuelle entre les acteurs mentionnés ci-bas pour discuter des thèmes de main d'œuvre et de relève.
2. Appuyer la mise en œuvre des initiatives porteuses pour relever les défis de main d'œuvre et de relève des entreprises (ex : mise en place d'un recruteur commun pour plusieurs entreprises forestière : <http://boislaurentides.com/projet-22.html>)
3. Centraliser l'information concernant les formations qui sont offertes par les différents acteurs : CLD, Signature Bois Laurentides, SADC, Chambres de commerce dans l'objectif de diffuser cette information aux entreprises.

PORTEUR DE DOSSIER

Signature Bois Laurentides (1-2)
CLD Antoine-Labelle (2-3)

COLLABORATEURS POTENTIELS

CLD Antoine-Labelle, Signature Bois Laurentides, Emploi-Québec, institutions d'enseignement (CFP, CEGEP), Comités sectoriels de main d'œuvre (CSMOAF, Formabois), Zone-Emploi, entreprises, représentants de la communauté de Manawan.

PROGRAMMES D'APPUI À CONSIDÉRER (veille)

Études et formations (Emploi-Québec)

IMPACTS DE LA RECOMMANDATION 6 SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MRC AL

Les ressources humaines sont une fonction primordiale dans l'entreprise. Le recrutement de la main d'œuvre qualifiée et compétente dans un contexte de main d'œuvre vieillissante est un enjeu majeur. Les entreprises sont confrontées à un bassin de candidats restreints. Appuyer des initiatives qui visent à recruter et à former de la main d'œuvre est un vecteur clé pour assurer la croissance des entreprises. Favoriser l'attraction des entreprises des hautes-Laurentides pour la main d'œuvre peut également contribuer à alimenter un solde migratoire positif.

INDICATEUR

% de volume de bois disponibles à la récolte mis en marché

CLIBLE

Doubler les volumes de bois mis en marché en provenance des boisés privés

ÉCHÉANCIER

2022



OBJECTIF

Favoriser le maintien de l'avenir de l'entrepreneuriat forestier.

Obtenir que les programmes mis en place par le gouvernement du Québec pour appuyer l'achat d'équipement forestiers (forêt-usine) soient accessibles aux travailleurs autonomes et aux entreprises du secteur forestier des Hautes-Laurentides et que les organismes responsables de la gestion de ces programmes acceptent de s'associer aux organismes locaux de développement pour se rapprocher des clientèles cibles.

ACTIONS PRIORITAIRES

1. Faire les représentations nécessaires auprès du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) pour que les modifications apportées au programme ESSOR :
 - tiennent compte des spécificités et des besoins des entreprises forestières intervenant en forêts feuillues et mixtes;
 - répondent de façon adéquate aux projets des travailleurs autonomes et des entreprises forestières (sciage et activités forestières) des Hautes-Laurentides.
 - associent les organisations locales de développement économique à leur mise en œuvre dans le but de rapprocher la gestion du programme des entreprises forestières régionales et locales.
2. Comprendre les défis de l'entrepreneuriat forestier et mettre de l'avant des initiatives pour relever ces défis (investissements dans les technologies, innovation, internet, etc.)
3. Voir la recommandation 8
4. Mettre à la disposition des travailleurs autonomes, des entreprises forestières et des propriétaires autochtones une ressource spécialisée dans le montage des dossiers de financement de l'acquisition des équipements forestiers.

PORTEUR DE DOSSIER

CLD Antoine-Labelle

COLLABORATEURS POTENTIELS

Entreprises forestières, Communauté de Manawan, SADC, Chambres de commerce

PROGRAMMES D'APPUI À CONSIDÉRER (veille)

Programme ESSOR (MESI), programme énumérés à la recommandation 8.

IMPACTS DE LA RECOMMANDATION 7 SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MRC AL

L'entrepreneuriat forestier est une composante essentielle à la pérennité du secteur forestier. C'est un maillon indissociable de la chaîne de valeur des produits du bois. C'est également une source d'emplois notable. Favoriser l'entrepreneuriat forestier et mettre de l'avant des initiatives qui permettent de rendre les entrepreneurs forestiers plus compétitifs (modernisation des équipements, innovation, accès à internet, etc.) contribue à l'essor économique de la région et à soutenir la structure industrielle en place.

| INDICATEUR |

% d'adoption de projets de financement

| CLIBLE |

50% des projets documentés

| ÉCHÉANCIER |

2022



OBJECTIF

Favoriser la croissance des entreprises du secteur forestier.

Renseigner les entreprises sur les programmes existants des différents partenaires financiers et autres et renseigner les partenaires sur les besoins et défis des entreprises de l'industrie forestière.

ACTIONS PRIORITAIRES

1. Organiser un rendez-vous annuel dans lequel les différents programmes et services sont présentés aux entreprises sous forme de formation-conférence sur les programmes, par exemple :
 - Programme et fonds du CLD (FLI, STA, etc.)
 - Programme PARI du CNRC;
 - Programme Desjardins Jeunes entrepreneurs;
 - Programmes de soutien à l'entrepreneuriat de DEC Canada (démarrage, investissement, commercialisation, etc.)
 - Programme Emploi-Jeunesse et PARI du CNRC
 - Fonds de financement de la SADC
 - Fonds de solidarité FTQ
 - Fonds d'action de la CSN
 - Etc.
2. Rédiger un tableau récapitulatif des différents programmes à remettre aux entreprises.

PORTEUR DU DOSSIER

CLD Antoine-Labelle

COLLABORATEURS POTENTIELS

Signature Bois Laurentides, Entreprises, Banque Nationale, RBC, BMO, Desjardins, Investissement Québec, DEC Canada, CRIQ, MESI, BDC, SADC, CNRC, Emploi-Québec, Centre de transfert d'entreprises, Synergie Économique Laurentides, FTQ, CSN, MFFP, MESI.

PROGRAMMES D'APPUI À CONSIDÉRER (veille)

Programme PARI du CNRC;
Programme Desjardins Jeunes entrepreneurs;
Programmes de soutien à l'entrepreneuriat de DEC Canada (démarrage, investissement, commercialisation, etc.)
Programme Emploi-Jeunesse et PARI du CNRC
Fonds de financement de la SADC
Etc.

IMPACTS DE LA RECOMMANDATION 8 SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MRC AL

L'accès au financement pour les entreprises du secteur forestier et pour les entrepreneurs en devenir est un élément essentiel pour favoriser l'entrepreneuriat et la croissance des entreprises. L'accès au financement et la diffusion d'informations sur les programmes auprès des entreprises contribuent à l'essor économique de la région et à soutenir la structure industrielle en place.

| INDICATEUR |

Participation des instances et des entreprises, publication d'un tableau récapitulatif

| CLIBLE |

15 participants, 7 présentations de programmes, distribution du tableau à 25 entreprises

| ÉCHÉANCIER |

2018



OBJECTIF

Permettre au secteur forestier d'avoir accès aux modes de communication les plus performants sur le territoire forestier public non-municipalisé (TNO) afin d'être en mesure d'investir dans les équipements de récolte et de transport des bois les plus productifs.

ACTIONS PRIORITAIRES

Supporter les initiatives des intendants du territoire forestier public (Pourvoiries, ZEC et entreprises du secteur forestier) auprès des gouvernements fédéral et provincial pour que l'internet haute-vitesse soit accessible, sur tout le territoire forestier public non-municipalisé (TNO), à l'ensemble des utilisateurs de ce territoire.

PORTEUR DE DOSSIER

CLD Antoine-Labelle

COLLABORATEURS POTENTIELS

Entreprises, ZEC, pourvoiries, Signature Bois Laurentides, etc.

PROGRAMMES D'APPUI À CONSIDÉRER (veille)

À valider

Développement Économique Canada | Équipement collectif économique : <http://www.dec-ced.gc.ca/fra/financement/region/equipement/index.html>

IMPACTS DE LA RECOMMANDATION 9 SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MRC AL

L'accès à Internet haute vitesse engendre des gains de productivité liés à l'accès rapide à l'information. Il s'agit d'un outil indispensable pour les entreprises, notamment pour accéder à des technologies qui servent à moderniser les opérations et à augmenter la compétitivité. Le fait de ne pas avoir accès à internet haute vitesse peut être une menace pour l'attractivité et le développement des entreprises.

| INDICATEUR |

% du territoire forestier public couvert

| CLIBLE |

90% du territoire ciblé

| ÉCHÉANCIER |

2020

